



Mise à jour de la position de Mobilité électrique Canada sur les tarifs douaniers entre le Canada et les États-Unis

25 mars 2025

Mobilité électrique Canada (MÉC) appuie un commerce prévisible et libre de droits de douane entre le Canada et les États-Unis. Les avantages économiques de cette relation commerciale se manifestent à presque toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement de la mobilité électrique, de l'extraction des minéraux essentiels à l'assemblage des véhicules, en passant par le déploiement de l'infrastructure de recharge, et ce, des deux côtés de la frontière. Le Canada a le potentiel pour devenir très compétitif dans l'industrie mondiale des véhicules électriques, grâce aux investissements majeurs réalisés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux depuis 2020.

Compte tenu de la guerre commerciale potentielle qui s'annonce, nous demandons instamment au gouvernement canadien d'y voir une occasion de favoriser la création d'emplois et d'investir dans les secteurs de l'énergie propre et des transports **qui ne peuvent pas être délocalisés à l'extérieur du Canada.**

En donnant la priorité aux initiatives nationales tels que les projets de production et de distribution d'électricité, les déploiements d'infrastructures de recharge des VE, les investissements dans la recherche et le développement, l'éducation et la formation, et la commercialisation des technologies vertes, le Canada peut construire une économie durable et résiliente et créer des centaines de milliers d'emplois durables bien rémunérés. Ces investissements permettront non seulement de stimuler l'innovation, mais aussi d'assurer des retombées économiques au Canada, renforçant ainsi notre position de leader dans la transition vers l'énergie propre à l'échelle mondiale.

MÉC ne soutient pas les politiques qui entravent le libre-échange.

Nous reconnaissons les efforts du gouvernement pour garantir des pratiques commerciales équitables et soutenir les entreprises canadiennes. Dans ce contexte, nous recommandons respectueusement que les mesures prises n'entravent pas involontairement la croissance du secteur canadien de la mobilité électrique. Si le gouvernement du Canada décide de mettre en œuvre des tarifs douaniers de rétorsion en réponse à la politique commerciale des États-Unis, MÉC demande au Canada de:

1. Exclure les droits de douane sur:

- a) **Équipements critiques de recharge des VE et infrastructure électrique associée** : Éviter les droits de douane ou prévoir des exemptions pour les équipements de recharge des VE conformes à l'ACEUM (8504.40.90, 8537.10.99, 8504.90.10, 8504.50.00) et les équipements électriques connexes afin de garantir que les composants nécessaires au sein d'une chaîne d'approvisionnement limitée restent abordables et accessibles pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.
- b) **Véhicules électriques légers, moyens et lourds** : Éviter les droits de douane ou prévoir des exemptions pour les VE provenant de tout pays ayant conclu un accord de libre-échange, afin de garantir que la conduite électrique reste abordable et accessible aux Canadiens.



- c) **Pièces de rechange pour véhicules électriques** : Pour atténuer l'augmentation des coûts de réparation des véhicules.
 - d) **Composants nécessaires à l'automatisation des lignes d'assemblage des VE** : Pour maintenir les investissements de l'industrie dans les nouvelles lignes d'assemblage et les mises à niveau.
- 2. Déployer un réseau de recharge pancanadien ambitieux et interconnecté pour les VE** afin que les Canadiens puissent se déplacer partout, des autoroutes aux zones rurales et touristiques. Ce projet créera des emplois durables et bien rémunérés dans toutes les régions du Canada.
- a) **Mettre à jour les objectifs de déploiement de l'infrastructure de recharge des VE au Canada et atteindre ces objectifs en collaboration avec le secteur privé** : L'accès à une infrastructure de recharge fiable est essentiel au succès de la transition nationale vers les VE. Bien que les Canadiens aient besoin d'un plus grand nombre de chargeurs publics de VE, l'épine dorsale de la recharge reste la recharge à domicile.
 - b) **Soutenir financièrement la recharge dans les immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM)** : Nous recommandons de rendre 1,6 million de copropriétés et d'appartements prêts pour les VE¹ d'ici 2030. Près de 30 % population canadienne vit dans des appartements ou des copropriétés (Statistique Canada, 2021). Nous recommandons que le gouvernement alloue 250 millions de dollars par an pendant cinq ans pour financer 50 % des coûts de modernisation électrique et d'infrastructure nécessaire pour l'installation future de recharge dans les IRLM existants.
 - c) **Recapitaliser le programme phare de RNCan, le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ)**, administré de manière prévisible, régulière et cohérente, afin de mettre en place un réseau public d'infrastructure de recharge fiable dans l'ensemble du pays.
 - d) **Incorporer la préparation aux VE dans le code national de la construction** : Veiller à ce que l'infrastructure électrique soit installée dès la construction d'un bâtiment permettra de réduire les coûts à long terme et d'accélérer l'adoption des VE en facilitant l'accès à la recharge là où elle est le plus nécessaire : à la maison.
 - e) **Introduire des incitatifs à la recharge des VE résidentielle** dans le cadre du programme d'efficacité énergétique afin que les propriétaires puissent bénéficier d'une aide financière pour l'installation d'un chargeur de VE et/ou de l'équipement connexe.

L'ajout de tarifs douaniers supplémentaires affecterait le rythme de déploiement et la réalisation des objectifs du Canada en matière d'électrification des transports, entraverait le développement économique de ce secteur stratégique et rendrait le Canada moins compétitif. Cela nuirait également aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour lesquels nous sommes déjà à la traîne.

¹ Les stationnements « prêts pour les VE » disposent d'une prise électrique adjacente (par exemple, une boîte de jonction ou un réceptacle), sur laquelle un chargeur de VE peut être installé à l'avenir en cas de besoin.



Coordonnées

Pour toute question concernant ce document, veuillez contacter :

Mobilité Électrique Canada / Electric Mobility Canada

www.emc-mec.ca | info@emc-mec.ca

Daniel Breton, Président et Directeur général

Courriel : Daniel.breton@emc-mec.ca | Cellulaire : (514) 883-9274